

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 1^{er} avril 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence également de deux citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance informant les citoyens que la Municipalité a conclu une entente avec le Centre de service scolaire des Navigateurs (CSSDN) afin de procéder à l'acquisition d'une partie du terrain de l'école primaire La Mennais pour la somme d'approximative 200 000 \$. En plus d'avoir conclu une entente pour cette bande de terrain longuement convoitée par la Municipalité dans son périmètre urbain, le CSSDN s'est engagé à utiliser les sommes de cette vente dans le projet de réaménagement de la cour d'école de La Mennais. Tout porte donc à croire que ce projet se réalisera prochainement.

Monsieur le maire poursuit en informant les citoyens que la Municipalité adoptera à la présente séance, les états financiers 2024 du Centre culturel et Sportif de Sainte-Croix de Lotbinière. Monsieur le maire se réjouit d'informer la population que pour la première fois depuis longtemps, la contribution de la Municipalité aux opérations du Centre Culturel et Sportif se trouve sous la barre des 100 000 \$. Plus précisément, la contribution de la Municipalité s'élève à 96 820 \$, qui constitue une baisse significative avec l'an dernier. Monsieur Dion, profite également de cette occasion pour féliciter l'ensemble de l'équipe des loisirs au nom des membres du Conseil et plus particulièrement monsieur Éric Vachon, directeur du service des loisirs qui réalise un travail colossal pour accroître les revenus de l'aréna, notamment par l'augmentation des heures de location de la glace, par l'augmentation des revenus de commandites et au niveau de la restauration, le tout possible grâce à son dévouement afin de dynamiser l'aréna.

077-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 4 mars 2025
 - 5.2 - Comptes à payer - Mois de mars 2025
 - 5.3 - Adoption / Règlement #738-2025 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin
 - 5.4 - Promesse de vente et d'achat / Vente du lot 3 592 300 (6347-6351 rue Principale)
 - 5.5 - Promesse de vente et d'achat / Achat d'une partie du lot 3 592 366
 - 5.6 - Dépôt / Règlement #740-2025 / Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000 \$
 - 5.7 - Avis de motion / Règlement #740-2025 / Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000 \$
 - 5.8 - Octroi de mandat / Gré à gré / MI-Consultants / Optimisation des processus administratifs (Gestion électronique des documents et de l'archivage)
 - 5.9 - Renouvellement du bail sur le lot 3 591 412 P
 - 5.10 - Recommandation de paiement #4 / Lévis construction inc. / Réaménagement de l'hôtel de ville
 - 5.11 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L./ Enregistrement d'une servitude / Projet d'assainissement des eaux usées
 - 5.12 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #5 / Fusion Expert Conseil Inc. / Services d'ingénierie électrique et mécanique / Projet de réaménagement de l'hôtel de ville
- 6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.
 - 6.1 - Comptes à payer - Mois de mars 2025
 - 6.2 - Adoption / États financiers au 31 décembre 2024
 - 6.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. / Services comptables et audit
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 - Adoption / Règlement #736-2025 / Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, grandes affectations et densité d'occupation
 - 7.2 - Adoption / Règlement #737-2025 / Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance
 - 7.3 - Adoption / Règlement #739-2025 / Second projet / Règlement modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones
 - 7.4 - Demande d'usage conditionnel / 18 rue du Bateau
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / Signalisation Lévis inc. / Signalisation routière
 - 8.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

8.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #8 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

8.4 - Acquisition d'une servitude et de conduites sur les lots 3 591 400, 3 592 539 et 3 591 395

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #10 / Patriarche Architecture inc. / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - Embauche / Poste de pompier volontaire / M Marcel Daigle

11 - VARIA

11.1 - Convention d'aide financière pour l'exercice financier 2024 pour le financement du transport adapté / Programme de subvention au transport adapté (PSTA) - Volet 1/Engagement et désignation des signataires

11.2 - Autorisation à déposer une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

11.3 - Résolution d'appui / Municipalité de Lotbinière / Règlement 306-2022 relatif à la circulation des camions et véhicules outils

11.4 - Appui aux usagers de la Forêt de la Seigneurie Joly de Lotbinière

11.5 - Appui financier / Groupe vocal les Harmoniques

11.6 - Demande d'appui financier / Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière (FSSSL)

11.7 - Autorisation / Transferts des fonds du projet / Coopérative de santé et de solidarité du nord de Lotbinière

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M Marc-Olivier Habel : Monsieur Habel rappel au citoyen que la date limite pour le retrait des abris tempo est le 15 avril de chaque année.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard informe les citoyens qu'à partir de la semaine du 31 mars, la collecte du compost reprend du service. Mme Picard rappelle aux citoyens qu'il est important de mettre le bac sur le bord de la route le jeudi soir.

M Alex Papineau : M Papineau fait un retour sur le tournoi M9 de Lotbinière qui s'est tenu à l'aréna de Sainte-Croix le 22-23 mars 2025. Ce sont 16 équipes de 7 à 8 ans qui venaient de partout au Québec. Monsieur Papineau remercie les bénévoles et organisateurs du tournoi.

Mme Sophie Côté : Mme Côté rappelle que la programmation des loisirs pour le printemps et l'été est actuellement disponible. Mme Côté rappelle également aux citoyens que l'inscription au camp de jour se tiendra du 7 au 27 avril. Pour les inscriptions au cours de gardiens avertis, les inscriptions devront quant à elles se réaliser avant le 7 avril. Pour de plus amples informations, l'ensemble de la programmation est disponible sur le site internet de la Municipalité, saintecroix.ca. Mme Côté en termine pour rappeler aux citoyens que l'heure du conte se déroulera ce mois-ci le 19 avril à 10h à la bibliothèque municipale.

Mme Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens qu'il se tiendra, jeudi le 17 avril, un bingo, organisé par les Joyeux Pionniers de Sainte-Croix, au Pavillon

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

des loisirs à partir de 19h. Mme Demers informe également les citoyens que le prochain tournoi de « Ruff » se tiendra le jeudi 24 avril au Pavillon de services localisé sur la rue Gauthier à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 7 avril dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 -ADMINISTRATION

078-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 4 mars 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

079-2025

5.2 - COMPTES À PAYER - MOIS DE MARS 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2025 au montant de 427 745.09 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 23 FÉVRIER AU 22 MARS 2025	MAIRE & CONSEILLERS	28 997.10 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	22 648.19
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, POMPIERS & P/R.	77 485.96
	AVANTAGES SOCIAUX	17 454.21
	SOUS-TOTAL	146 585.46
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2025</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	640.01
TOTAL		147 225.47

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
A.R.S. S.E.N.C.	2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	3 449.25 3 449.25	LOYER MARS 2025
ACKLANDS-GRAINGER INC.	232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	206.02	FILTRE SOUDEUSE
AGENCE DU REVENU DU CANADA	213000200	CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	883.01 883.01	AJUSTEMENT COTISATION ASSURANCE-EMPLOI 2024
ATELIER GENYTECH INC.	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	157.19 157.19	BATTERIE SNOWBULANCE
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.	270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	1 666.61 1 666.61	RÉPARATION PLANTEURS
BRAULT MAXTECH INC.	241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	5 618.30 5 618.30	ÉLÉMENTS FILTRANTS
BUOPRO CITATION INC.	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	252.05 252.05	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	324.00 324.00	REMISE FÉVRIER 2025
CLAUDINE FONTAINE	270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	79.47 79.47	CAFÉ
DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.	233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	26 839.79 1 123.76	DÉNEIGEMENT SURPLUS TROTTOIRS RUE LAUZÉ & DÉBARCADÈRE 2024/2025 4/5
	233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.50	DÉNEIGEMENT CÔTE & RUE DU BATEAU 2024/2025 4/5
	233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 953.53	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2024/2025 4/5
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.	233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	19 764.43 19 764.43	DÉNEIGEMENT RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2024/2025 4/5
GLS DICOM EXPRESS	232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	112.55 37.11	FRAIS TRANSPORT
	241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	75.44	FRAIS TRANSPORT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

HOME HARDWARE		78.27	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	20.67	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	10.27	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	32.85	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	14.48	PINCES COUPANTES
HYDRO-QUEBEC		10 479.66	
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	131.94	SERVICE FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.54	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	899.45	SERVICE FÉVRIER 2025
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	3 178.92	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	56.82	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.35	SERVICE FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	40.39	SERVICE FÉVRIER 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.54	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	64.08	SERVICE JANVIER & FÉVRIER 2025
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 636.05	SERVICE FÉVRIER 2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 118.21	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2025
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 282.37	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2025
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES		2 368.15	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	1 793.27	VÊTEMENTS POMPIERS & PREMIERS RÉPONDANTS
223100650	PIECES ET ACCESSOIRES - PR/RÉP	574.88	VÊTEMENTS POMPIERS & PREMIERS RÉPONDANTS
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		3 376.49	
222000443	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	752.28	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 4/5
259000443	ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	448.39	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 4/5
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	2 175.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2024/2025 4/5
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		22 157.68	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	22 157.68	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2024/2025 4/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		59 675.17	
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 3/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 3/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	168.58	QUOTES-PARTS 2025 3/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	34.91	QUOTES-PARTS 2025 3/12
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 3/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 3/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 3/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	18 306.23	QUOTES-PARTS 2025 3/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	612.83	QUOTES-PARTS 2025 3/12
237000951	QUOTE-PART MRC - TRANSPORT COLL	932.00	QUOTES-PARTS 2025 3/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 3/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	855.00	QUOTES-PARTS 2025 3/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 3/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 285.41	QUOTES-PARTS 2025 3/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	533.33	QUOTES-PARTS 2025 3/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGM	539.50	QUOTES-PARTS 2025 3/12
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		21 311.57	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 296.29	REMISE FÉVRIER 2025
5513825000	RQAP A PAYER	810.38	REMISE FÉVRIER 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 001.25	REMISE FÉVRIER 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	8 264.20	REMISE FÉVRIER 2025
5513890000	CNT A PAYER	42.25	REMISE FÉVRIER 2025
5513841000	EMPLOYEUR IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT	80.00	REMISE FÉVRIER 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	7 817.20	REMISE FÉVRIER 2025
PAGES JAUNES		144.25	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE MARS 2025
PYROMAX PYROTECHNIE INC.		2 874.38	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 874.38	FEUX D'ARTIFICE FÊTE NATIONALE 2025 (ACOMPTE)
REAL HUOT INC.		2 932.99	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 932.99	PIÈCES INVENTAIRE AQUEDUC
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		8 525.87	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 148.59	REMISE FÉVRIER 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	80.00	REMISE FÉVRIER 2025
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	6 297.28	REMISE FÉVRIER 2025
RESTO-BAR LE CUBE		290.33	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	290.33	SERVICE CANTINE HIVER EN FAMILLE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		4 631.07	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 631.07	POLICE NO. 48842 MARS 2025
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		106.14	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	106.14	ACHATS DIVERS FOURNITURES
TELUS COMMUNICATIONS INC.		465.51	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.38	SERVICE FÉVRIER 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	80.48	FRAIS INTERNET GYM MARS 2025
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.82	SERVICE MARS 2025
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.80	SERVICE MARS 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.81	SERVICE MARS 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.81	SERVICE MARS 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.81	SERVICE MARS 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.80	SERVICE MARS 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.80	SERVICE MARS 2025
TELUS IP		338.89	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.09	SERVICE MARS 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	128.37	SERVICE MARS 2025
211000331	TELEPHONE CELL. 806- 6809	35.08	SERVICE MARS 2025
261000331	TELEPHONE- URBANISME	35.09	SERVICE MARS 2025
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.09	SERVICE MARS 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE MARS 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.08	SERVICE MARS 2025
TELUS MOBILITE		457.63	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	86.84	SERVICE MARS 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	104.67	SERVICE MARS 2025
270120331	TELEPHONE CELL- C/COMM.	52.33	SERVICE MARS 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	52.34	SERVICE MARS 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	52.34	SERVICE MARS 2025
270150331	TELEPHONE LOISIRS	109.11	SERVICE MARS 2025
VIDEOTRON LTEE		344.82	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	137.97	SERVICE AVRIL 2025
261000331	TELEPHONE- URBANISME	41.38	SERVICE AVRIL 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.37	SERVICE AVRIL 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.37	SERVICE AVRIL 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AVRIL 2025

Total : 199 911.54

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
AREO-FEU LTEE			3 210.33	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 759.12	CASIER MURAL
	222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	1 451.21	ENTRETIEN APPAREILS RESPIRATOIRES
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE			1 251.18	
	270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 251.18	ENTRETIEN AVRIL À JUIN 2025
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SECURIT			367.92	
	222000494	COTISATION & ABON. INCENDIE	367.92	COTISATION ANNUELLE
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)			4 192.90	
	270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	110.32	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	106.66	ACHAT CASSE-CROÛTE
	216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	124.17	DÉCÈS MME FRANCINE AUBIN
	270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	77.43	ACHAT CASSE-CROÛTE
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	32.96	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.28	ESSENCE TRANSIT
	222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	74.19	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	78.40	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	110.43	ESSENCE INCENDIE
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	67.01	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE SIERRA
	270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	75.03	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	118.41	ESSENCE TRANSIT
	270150631	ESSENCE LOISIRS	113.17	ESSENCE LOISIRS
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	74.61	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	270150631	ESSENCE LOISIRS	125.96	ESSENCE LOISIRS
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE SIERRA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.84	ESSENCE TRANSIT
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	78.44	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	63.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	5.55	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	71.67	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	76.24	ESSENCE INCENDIE
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	40.01	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	80.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.01	ESSENCE SIERRA
	270150631	ESSENCE LOISIRS	101.50	ESSENCE LOISIRS
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	138.00	ESSENCE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	121.68	ESSENCE TRANSIT
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	79.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	122.01	ESSENCE SIERRA
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	444.38	ACTIVITÉ SEMAINE DE RELÂCHE
	270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	LICENCE ADOBE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE MARS 2025
	270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	678.83	ACHAT BAR
	270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	183.73	ACHAT BAR
BILODEAU SEBASTIEN			120.60	
	551310000	COMPTES A PAYER	120.60	REMBOURSEMENT DE TAXES
BLANKO (8254-3685 QUÉBEC INC.)			718.59	
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	718.59	HÉBERGEMENT SITE INTERNET
CMP MAYER INC.			6 313.56	
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	6 313.56	HABITS DE PROTECTION POMPIERS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

COMPASS MINERALS CANADA CORP.	8 699.95	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 699.95 SEL POUR ADOUCISSEURS
DOCUMENT EXPRESS ENR.	1 602.50	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	142.69 DÉPLIANTS CLUB DES CHAMPIGNONS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 459.81 AVIS MUNICIPAL MARS 2025
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE	141.60	
270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	70.80 ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE- CROÛTE/BAR QUILLES	70.80 ACHAT CASSE-CROÛTE
EUROFINS ENVIRONEX	753.38	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77 ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	158.10 ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	144.30 ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	193.44 ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77 ANALYSE D'EAU
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	3 672.42	
216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	3 672.42 HON. PROF. NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	86.40	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	86.40 AVIS MUTATION
GLS DICOM EXPRESS	67.42	
270150322	FRET ET MESSAGERIES	57.25 FRAIS TRANSPORT
213000322	LOISIRS FRAIS DE MESSAGERIES	10.17 LIVRAISON DOSSARDS BRIGADIERS
GROUPE ACCESS BY MSP CORP	552.64	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENR.)	552.64 SERVICE MARS 2025
GROUPE CASTONGUAY INC.	134.37	
270150522	ENR. PARC J.G. FOURNIER	134.37 DÉBRANCHEMENT ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
HOME HARDWARE	736.31	
270190522	ENR. PISTES DE SKI FOND	16.33 ÉCROUS & TIGE FILETÉE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	8.27 PILE
270190522	ENR. PISTES DE SKI FOND	569.10 SCIE À ONGLET & SUPPORT
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	2.23 RONDELLES PLATES
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	7.83 GOUPILLE & RONDELLE PLATE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	4.54 JOINT DE CAOUTCHOUC
223000526	MACH. OUTILL. EQ. - MAC. VIE	31.03 ACHAT ENTRETEN
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	96.98 VIS & PILES
HYDRO-QUEBEC	1 414.67	
232000681	ELECTRICITE- GARAGE MUN. 786613	1 414.67 SERVICE MARS 2025
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	290.89	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	290.89 ENVELOPPES (1000)
KARINE BROUSSEAU	150.00	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	150.00 AIDE FINANCIÈRE SAISON 2024-2025
KORPO MEDIA	1 149.75	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	1 149.75 SERVICE DE PHOTOGRAPHIE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	16 272.65	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	5 800.49 BRIS D'AQUEDUC INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 247.76 ENTRETIEN COURS D'EAU CÔTE DES SOUS-BOIS
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 641.27 BRIS D'AQUEDUC RUE LEGENDRE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 641.27 BRIS D'AQUEDUC RUE BOURQUE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 483.18 BRIS D'AQUEDUC RUE BIRON
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3 458.68 BRIS D'AQUEDUC RUE POULIOT
LES PROS DU FITNESS S.E.N.C.	528.89	
270126526	ENT ET REP MACH/OUT SALLE GYM	528.89 ENTRETIEN ANNUEL ÉQUIPEMENTS GYM
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.	123.19	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	105.59 ENTRETIEN VTT
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTILL./EQU.	17.60 HUILE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	547.12	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	274.64 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	272.48 ACHATS VOLUMES
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.	444.95	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	444.95 LOCALISATION FUITE RUE POULIOT
LOCATION PRINCE INC.	649.05	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	546.13 LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE MARS 2025
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	102.92 DÉMANTÈLEMENT, TRANSPORT & CRÉDIT LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE MARS 2025
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	2 090.57	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	2 090.57 ENTRETIEN FORD TRANSIT
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.	83.91	
270190522	ENR. PISTES DE SKI FOND	83.91 ENTRETIEN SENTIERS
MILOT, STEPHANE	231.00	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	91.08 FRAIS DÉPLACEMENTS FÉVRIER 2025
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	139.92 FRAIS DÉPLACEMENTS MARS 2025
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION	7 822.40	
213000419	HON. PROFESS. AUTRES	3 719.17 RESSOURCE PARTAGÉE COMPTABILITÉ DU 2 FÉVRIER AU 1ER MARS 2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 481.59 RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 2 FÉVRIER AU 1ER MARS 2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	2 621.64 RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 2 FÉVRIER AU 1ER MARS 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

MUNICIPALITE DE LOTBINIERE	648.51	
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	320.58	ENTRAIDE INCENDIE 926 ROUTE 271 (05-11-2024)
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	327.93	ENTRAIDE INCENDIE 6817 MARIE-VICTORIN (30-12-2024)
NORA BYRNE	1 260.00	
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 260.00	COURS YOGA HIVER 2025 2/2
PHARMACIE STE-CROIX	26.14	
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	26.14	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	225.32	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	225.32	RÉPARATION VANNE DE MAINTIEN PUIITS #1
PRODUITS CAPITAL INC.	124.52	
270126660 PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	124.52	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
REAL HUOT INC.	2 486.24	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 486.24	COMPTEURS D'EAU
SANI-ORLÉANS INC.	9 527.98	
241200444 USINE EAU - GESTION DES BOUES	6 032.74	POMPAGE BASSIN DE RÉTENTION
241400445 GESTION BOUES - DÉGRILLEUR	1 299.22	NETTOYAGE STATIONS DE POMPAGE & DÉGRILLEUR
241500445 GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 196.02	NETTOYAGE STATIONS DE POMPAGE & DÉGRILLEUR
SERRUPRO	87.11	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	87.11	CLÉS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	570.06	
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	75.97	ACHAT CASSE-CROÛTE
222000650 PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	121.26	ACHATS DIVERS FOURNITURES
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	81.30	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	29.82	EAU, MOUCHOIRS, LAIT & CRÈME À CAFÉ
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	14.47	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	146.20	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	101.04	CASSE-CROÛTE ACTIVITÉ SEMAINE DE RELÂCHE
TERMINIX CANADA	32.60	
259000522 ENT ET REP/PAVILLON ET ABRÍ	32.60	CONTRAT CONTRÔLE ODEURS MARS 2025
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	421.52	
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	372.22	PHOTOCOPIES DU 04-02-2025 AU 03-03-2025
270150516 LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	42.70	PHOTOCOPIES DU 11-02-2025 AU 10-03-2025
232000516 LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	6.60	PHOTOCOPIES DU 28-02-2025 AU 29-03-2025
VIDÉOTRON LTÉE	87.12	
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE AVRIL 2025
VITALITÉ ÉCONOMIQUE	689.85	
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	689.85	PUBLICITÉ
Total : 80 608.08		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080-2025

5.3 - ADOPTION / RÈGLEMENT #738-2025 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 611 957 \$ CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personnes âgées « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 2 065 012,50 \$, excluant les frais incidents et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée préparé par la firme d'ingénierie « *EMS infrastructure inc.* »;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;
- **QUE** soit et est adopté le règlement numéro 738-2025 intitulé « *Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin* » ;
- **QUE** le règlement numéro 738-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081-2025

5.4 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / VENTE DU LOT 3 592 300 (6347-6351 RUE PRINCIPALE)

ATTENDU la réception d'une proposition d'achat de la part de l'entreprise « Gestion LTB inc. » concernant le lot 3 592 300 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, pour la construction de résidences unifamiliales ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour ce lot est fixé à 79 991,47 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QU'un acompte d'un montant correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes sera demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 7 999,15 \$;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié ;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à « Gestion LTB inc. », du lot 3 592 300 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

082-2025

5.5 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 366

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition auprès du Centre de services scolaire des Navigateurs d'une partie du lot 3 592 366 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, pour son projet d'assainissement des eaux usées et à des fins de réserves foncières ;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 22,01 \$ du mètre carré, soit, approximativement 198 064 \$;

ATTENDU QUE le prix de vente final pourra varier selon les limites, les configurations et la superficie exactes décrites par un arpenteur-géomètre ;

ATTENDU QUE l'acte de vente comprendra, tel que convenu avec le Centre de Service scolaire des Navigateurs, une condition spéciale à l'effet que le produit de la transaction sera utilisé aux fins du réaménagement de la cour de l'école la Mennais ;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** l'achat d'une partie du lot 3 592 366 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

083-2025

5.6 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #740-2025 / RÈGLEMENT PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 050 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDUQUE la Municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de pourvoir au financement de dépense d'immobilisations, d'acquisition de terrain et/ou d'immeubles ;

ATTENDUQUE des dépenses en immobilisation sont décrétées et une dépense de 1 050 000 \$ est autorisée à cette fin ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera régulièrement donné le 1^{er} jour du mois d'avril 2025 ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a été déposé le 1^{er} jour du mois d'avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

- **QUE** le projet règlement portant le numéro 740-2025 intitulé « *Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000 \$* » sera adopté à une séance subséquente ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

084-2025

5.7 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #740-2025 / RÈGLEMENT PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 050 000 \$

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #740-2025 intitulé « *Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000 \$* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

085-2025

5.8 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MI-CONSULTANTS / OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS (GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS ET DE L'ARCHIVAGE)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite optimiser ses processus administratifs par le biais de technologies numériques ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà entamé la transformation numérique de ses pratiques, que ce soit par la numérisation de ses dossiers, que par l'implantation de services en ligne tel que les demandes de permis ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite désormais faciliter ses opérations et uniformiser ses procédures au niveau de la gestion administrative, de l'archivage et de ses communications internes par le biais de solutions numériques ;

ATTENDU l'analyse de l'entreprise *MI-Consultants* des pratiques administratives de la Municipalité ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise *MI-Consultants* datée du 12 février 2025 et révisée le 13 mars 2025 au montant de 21 100 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise *MI-Consultants* l'offre de solutions numériques et de formations afin d'uniformiser les procédures de la Municipalité au niveau de la gestion administrative, de l'archivage et de ses communications internes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

086-2025

5.9 - RENOUVELLEMENT DU BAIL SUR LE LOT 3 591 412 P

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est propriétaire du lot 3 591 412 P;

ATTENDU QUE madame Vanessa Wolput est propriétaire du *casse-croûte d'la Côte*;

ATTENDU le bail intervenu entre les parties devant me Christine Bergeron sous la minute 15 251 ;

ATTENDU QUE le présent bail vient à échéance le 30 avril 2025 et que la locataire désire renouveler son bail ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de renouveler le bail pour une période de trois (3) ans fixes ;

ATTENDU QUE le bail pourra être renouvelé selon les dispositions du bail intervenu entre les parties en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter le renouvellement u bail à intervenir entre les parties pour le lot 3 591 412 P aux conditions suivantes :

- Période du marché : du 01 mai 2025 au 30 avril 2028, soit trois (3) ans fixes ;
 - Augmentation de 5 % pour chacune des années suivantes, soit à la valeur arrondie :
 - 2025 : 749,00 \$/année
 - 2026 : 786,00 \$/année
 - 2027 : 825,00 \$/année
 - 2028 : 866,00 \$/année
- en sus de toutes taxes applicables;
- Maintien de l'ensemble des conditions du bail intervenu entre la Municipalité et Mme Wolput devant me Christine Bergeron sous la minute 15 251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

087-2025

5.10 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #4 / LÉVIS CONSTRUCTION INC. / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.4 datée du 20 mars 2025 de Mme Manon Marcoux, architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », d'un montant totalisant 362 854,52 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10% ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » au montant de 362 854,52 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés pour la période du 15 février 2025 au 15 mars 2025, sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Architecte MMB inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

088-2025

5.11 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY, S.E.N.C.R.L./ ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a dû procéder à l'enregistrement d'une servitude sur le lot 3 592 451 dans le cadre de son projet d'étangs aérés ;

ATTENDU la résolution #233-2022 ;

ATTENDU la réception de la facture #0000138795 datée du 21 février 2025 de *Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L.* au montant de 4 944,68 \$ pour l'ensemble du processus d'enregistrement de la servitude décrite à la résolution #233-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #0000138795 datée du 21 février 2025 de *Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L.* au montant de 4 944,68 \$ pour l'ensemble du processus d'enregistrement de la servitude décrite à la résolution #233-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

089-2025

5.12 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #5 / FUSION EXPERT CONSEIL INC. / SERVICES D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «L & M Design Commercial», tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation de plans d'architecture pour le réaménagement de l'hôtel de ville à la firme «Architecte MMB inc.», tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme d'ingénierie « Fusion expert conseil inc. » pour les services d'ingénierie électrique et mécanique relatifs au projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « Lévis construction inc. » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #10993 datée du 28 février 2025, de la firme « Fusion expert conseil inc. », d'un montant de 4 369,05 \$ incluant les taxes, pour les services d'ingénierie relatifs au projet de réaménagement de l'hôtel de ville, plus précisément pour sa remise aux normes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «Fusion expert conseil inc.» de la facture #10993, datées du 28 février 2025 au montant de 4 369,05 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #407-2023 et dans le cadre des directives de changement ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

090-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2025 au montant de 68 190.84 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 23 FÉVRIER AU 22 MARS 2025	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 031.21
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	17 592.22
	AVANTAGES SOCIAUX	3 708.78
	SOUS-TOTAL	27 332.21
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2025		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	178.45
TOTAL		27 510.66

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
ALEX COULOMBE LTEE			27.38	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	8.63	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	18.75	ACHAT RESTAURANT
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			326.29	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	326.29	REMISE FÉVRIER 2025
CHOQUETTE CKS			517.33	
	270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	517.33	ENTRETIEN FRITEUSE
FROMAGERIE BERGERON			329.09	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	82.27	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	246.82	ACHAT RESTAURANT
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			5 842.06	
	5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 947.73	REMISE FÉVRIER 2025
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	291.60	REMISE FÉVRIER 2025
	5513820000	RQAP A PAYER	302.16	REMISE FÉVRIER 2025
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	429.58	REMISE FÉVRIER 2025
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 815.74	REMISE FÉVRIER 2025
	5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	15.25	REMISE FÉVRIER 2025
	5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE FÉVRIER 2025
MOLSON CANADA 2005			6 289.38	
	270181610	ACHATS - BAR	8 085.00	ACHAT BAR
	270181610	ACHATS - BAR	-5 235.33	CRÉDIT ACHAT BAR
	270181610	ACHATS - BAR	3 439.71	ACHAT BAR
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			2 402.35	
	5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	801.03	REMISE FÉVRIER 2025
	5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	40.00	REMISE FÉVRIER 2025
	5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 561.32	REMISE FÉVRIER 2025
RÉFRIGÉRATION SOLUCLIM INC.			288.59	
	270167526	ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	288.59	RÉPARATION RÉFRIGÉRATEUR À BIÈRE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			1 222.85	
	5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 222.85	POLICE NO. 48842 MARS 2025
SERVI-GLACES 2000 ENR.			1 149.75	
	270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	1 149.75	LAVAGE BANDES PATINOIRE
SYSO CANADA INC.			2 497.85	
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 295.77	ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	-10.16	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
	270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 212.24	ACHAT RESTAURANT
TATUM CAFÉ & BRÛLERIE			26.44	
	270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	26.44	RÉPARATION ÉQUIPEMENT RESTAURANT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

TELUS COMMUNICATIONS INC.		211.13	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	97.73	INTERNET SERVICE MARS 2025
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	113.40	SERVICE MARS 2025
TELUS IP		140.36	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.36	SERVICE MARS 2025
TELUS MOBILITÉ		52.34	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	52.34	SERVICE MARS 2025
VISA DES JARDINS - ÉRIC VACHON		437.72	
270181610	ACHATS - BAR	437.72	ACHAT BAR
		Total : 21 760.91	

<u>Nom</u>	<u>#Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
ALEX COULOMBE L'TEE			801.04	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	324.95	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	293.42	BACS DE RÉCUPÉRATION
270180610		ACHATS - RESTAURANT	182.67	ACHAT RESTAURANT
BI-SPORTS			252.76	
270180650		ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	160.97	ACHAT RONDELLES
270180650		ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	91.79	ACHAT RUBAN À BÂTON
COMMISSION DE LA SANTE ET			65.14	
270120999		FRAIS GESTION CNESST & AUTRES	65.14	FRAIS DOSSIER 2025 & AJUSTEMENT COTISATION 2024
DOCUMENT EXPRESS			414.60	
270160526		ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	414.60	AUTOCOLLANTS BOÎTES RÉCUPÉRATION CANETTES & BOUTEILLES
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE			52.65	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	43.65	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE DE SERVIETTES
FROMAGERIE BERGERON			575.85	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	164.55	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	205.65	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	205.65	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.			1 099.73	
270160522		ENTR. & REPARATION-BATIMENT	270.77	RÉPARATION PRISES ÉLECTRIQUES BUREAU
270160522		ENTR. & REPARATION-BATIMENT	828.96	RÉALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES CHAMBRES 1 À 5
HOME HARDWARE			68.94	
270160522		ENTR. & REPARATION-BATIMENT	68.94	CLÉS, FONDANT À GLACE & PIERRE ANTIDÉRAPANTE
HYDRO-QUEBEC			12 525.79	
270180681		ELECTRICITE - ARENA 748754	12 525.79	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2025
PLOMBERIE STE-CROIX INC.			422.63	
270160522		ENTR. & REPARATION-BATIMENT	13.86	ENTRETIEN PLOMBERIE
270160522		ENTR. & REPARATION-BATIMENT	408.77	ENTRETIEN PLOMBERIE
PRODUITS CAPITAL INC.			932.30	
270180660		PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	437.97	TAPIS D'ENTRÉE
270180660		PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	402.30	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270180660		PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	92.03	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SHAW DIRECT			49.43	
270125339		CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE MI-MARS À MI-AVIL 2025
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.			440.49	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	180.64	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	71.62	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	41.97	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	22.14	ACHAT RESTAURANT
270180610		ACHATS - RESTAURANT	124.12	ACHAT RESTAURANT
VISA DES JARDINS - ÉRIC VACHON			1 217.92	
270180610		ACHATS - RESTAURANT	154.12	ACHAT RESTAURANT
270160526		ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	582.97	POLYCARBONATE POUR COMMANDITAIRES
270180610		ACHATS - RESTAURANT	6.42	ACHAT RESTAURANT
270181610		ACHATS - BAR	190.78	ACHAT BAR
270181610		ACHATS - BAR	86.00	ACHAT BAR
270181610		ACHATS - BAR	136.45	ACHAT BAR
270181610		ACHATS - BAR	61.18	ACHAT BAR
			Total : 18 919.27	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

091-2025

6.2 - ADOPTION / ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024 démontrant une participation municipale au déficit de 96 820 \$, tels que préparés par « Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. » et de renouveler le mandat du vérificateur pour l'exercice financier qui se terminera au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

092-2025

6.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE S.E.N.C.R.L. / SERVICES COMPTABLES ET AUDIT

ATTENDU QUE la firme « Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. » agit à titre de vérificateur externe pour le Centre Culturel et Sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. ;

ATTENDU la réception de la facture #12542 datée du 26 mars 2025, au montant de 16 671,38 \$ incluant les taxes, pour la préparation du rapport financier 2024 du Centre culturel et sportif de Lotbinière inc. ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L.* » de la facture #12542 au montant de 16 671,38 \$ incluant les taxes pour des services comptables et une partie du travail pour la préparation du rapport financier 2024 du Centre culturel et sportif de Lotbinière inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

093-2025

7.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #736-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 3 DU PLAN D'URBANISME #387-2007, GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de réviser son plan d'urbanisme afin de revoir les normes de lotissement dans certaines zones et ainsi, la densité d'occupation desdites zones ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;
- **QUE** soit et est adopté le règlement numéro 736-2025 intitulé « *Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, grandes affectations et densité d'occupation* » ;
- **QUE** le règlement numéro 736-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

094-2025

7.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #737-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 À DES FINS DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de règlement #736-2025 révisant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007 « Grandes affectations et densité d'occupation » ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le règlement #736-2025 modifie les densités d'occupation de certaines aires d'affectation ;

ATTENDU QUE le règlement #389-2007 doit ainsi être modifié afin d'inclure ces modifications aux grilles des spécifications des zones concernées, donc, à des fins de concordances ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2025 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;
- **QUE** soit et est adopté le règlement numéro 737-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance* » ;
- **QUE** le règlement numéro 737-2025 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

095-2025

7.3 - ADOPTION / RÈGLEMENT #739-2025 / SECOND PROJET / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 390-2007 AFIN D'Y MODIFIER LES NORMES POUR L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS UNIFAMILIAUX DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 390-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 104 et 105 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier à la baisse ses normes régissant les lots desservis, plus précisément ses normes de lotissements pour les habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales isolées ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à une séance ultérieure ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 25 mars 2025, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault,, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;
- **QUE** soit et est adopté le second projet de règlement numéro 739-2025 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement 390-2007 afin d'y modifier les normes pour l'implantation de bâtiments unifamiliaux dans certaines zones » sans modification ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

096-2025

7.4 - DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL / 18 RUE DU BATEAU

ATTENDU QUE la demande vise à permettre à titre d'usage conditionnel, l'exploitation d'un établissement de résidence principale (hébergement touristique) comme usage associé à l'habitation pour le 18 rue du Bateau ;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande permettra de répondre aux besoins en hébergement touristique de la municipalité tout en mettant en valeur la communauté auprès des touristes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

- **D'AUTORISER** l'usage conditionnel demandé pour la propriété sise au 18 rue du Bateau , lot 3 591 596 avec les mesures de mitigations suivantes qui permettront de limiter l'impact de l'usage sur le voisinage ;
 - un avis sera communiqué aux clients éventuels leur rappelant qu'il s'agit d'une zone résidentielle calme et les appelant à respecter la quiétude des voisins.
 - aucun système de son ne sera toléré à l'extérieur.
 - le terrain restera ceinturé d'une haie de cèdres.
- **D'AUTORISER** l'usage conditionnel demandé conditionnel à recevoir la preuve par photographies de l'installation de détecteur de fumée dans chacune des pièces, et la réception de l'annexe A, déclaration d'engagement du règlement 686-2023 signé par le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - TRAVAUX PUBLICS

097-2025

8.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / SIGNALISATION LÉVIS INC. / SIGNALISATION ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler sa signalisation routière dans les rues municipales ;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise *Signalisation Lévis inc.* au montant de 24 859,32 \$ incluant les taxes pour la fourniture de la signalisation demandée et l'installation de ces dernières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise *Signalisation Lévis inc.* au montant de 24 859,32 \$ incluant les taxes pour la fourniture et l'installation de la signalisation demandée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

098-2025

8.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « EMS infrastructures inc. » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-01 de la firme «EMS infrastructures inc. » datée du 14 mars 2025 au montant de 4 484,03 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « EMS infrastructures inc. » de la facture #M25-008-01, datées du 4 mars 2025 au montant de 4 484,03 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

099-2025

8.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #8 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Pluritec ltée » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F219254 de la firme « Pluritec ltée » datée du 24 mars 2025 d'un montant de 1 311,29 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par , et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « Pluritec ltée » de la facture #F219254 d'un montant de 1 311,29 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-2025

8.4 - ACQUISITION D'UNE SERVITUDE ET DE CONDUITES SUR LES LOTS 3 591 400, 3 592 539 ET 3 591 395

(Mélanie se retire des délibérations)

ATTENDU la localisation d'un aqueduc privé approvisionnée en eau municipale sur les lots 3 591 400, 3592 539, 3 591 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la qualité de l'approvisionnement en eau des propriétés desservies par cette conduite est de la responsabilité de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la situation se doit d'être régularisée ;

ATTENDU QUE les conduites et la servitude seront cédées à la Municipalité et se feront donc sans frais d'acquisition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition des conduites privées et de la servitude sur les lots 3 591 400, 3592 539, 3 591 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

- **QUE** le conseil municipal autorise le maire, monsieur Stéphane Dion, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Francis Matte à signer l'acte notarié ;

9 - LOISIRS ET CULTURE

101-2025

9.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #10 / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F-4121 de la firme « *Patriarche Architecture inc.* » datée du 28 février 2025, au montant de 1 266,56 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » de la facture #F-4121, datée 28 février 2025, d'un montant totalisant 1 266,56 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #430-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

102-2025

10.1 - EMBAUCHE / POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE / M MARCEL DAIGLE

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par , et résolu unanimement d'engager monsieur Marcel Daigle pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'un pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - VARIA

103-2025

11.1 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ / PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) - VOLET 1/ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

ATTENDU la réception d'une lettre de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable informant la Municipalité de l'octroi d'une aide financière de 363 350 \$ pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 afin de maintenir et développer l'offre de services en transport adapté ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la Ministre et la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix confirme ses engagements tel que plus amplement détaillés à la convention d'aide financière et certifie que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-2025

11.2 - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est un membre régulier de la Fédération québécoise des municipalités et paie une cotisation au Fonds de défense depuis au moins un an ;

ATTENDU QUE le 6 juin 2024 est adoptée et sanctionnée la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q., 2024, chapitre 24 (ci-après : « Loi 24 ») ;

ATTENDU QUE l'article 118 de cette loi vient modifier l'article 300 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2 (ci-après : « LERM ») de manière à rendre inhabile, dès les élections municipales de novembre 2025, à exercer la fonction de membre du conseil d'une municipalité la personne qui occupait ou commence après son élection à occuper « le poste de directeur général, de greffier ou de trésorier » de la municipalité régionale de comté (ci-après : « MRC ») ou d'une municipalité de la même MRC ou agglomération où se situe le conseil ;

ATTENDU QUE cette nouvelle inhabilité rend également à risque les adjoints aux directeurs généraux, greffiers ou trésoriers, qui, en cas de vacance au poste de leur supérieur, exerceront directement tous leurs devoirs et leurs charges, les rendant automatiquement inhabiles s'ils sont également élus dans la MRC ou dans une municipalité de la même MRC ou agglomération ;

ATTENDU QU'au moins les municipalités de Sainte-Croix, Laurier-Station, Chute-Saint-Philippe, Lac-du-Cerfs et Saint-Anicet font partie des municipalités directement touchées par la modification de l'article 300 de la LERM et ont déposé un recours urgent devant la Cour supérieure pour demande l'annulation des modifications faites à l'article 300 de la LERM ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a octroyé un mandat à *Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L* de manière conjointe avec les municipalités susmentionnées pour entreprendre un pourvoi en contrôle judiciaire, tel qu'il appert à la résolution #227-2024 de la municipalité de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la question en litige est d'intérêt collectif, et non pas de nature purement locale, et est suffisamment identifiée et précise;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE la question en litige n'a, à ce jour, jamais été soumise à un tribunal et conséquemment tout précédent est absent à cet égard;

ATTENDU QUE des procédures ont été initiées et un jugement définitif n'a pas encore été rendu au moment de la formulation de la présente demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à déposer, au nom de la municipalité de Sainte-Croix, une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités et à signer tout document nécessaire à une telle demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-2025

11.3 - RÉOLUTION D'APPUI / MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE / RÈGLEMENT 306-2022 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS

ATTENDU QUE la Municipalité de Lotbinière a adopté le règlement no. 306-2022 relatif à la circulation des camions et véhicules outils le 11 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE pour que le règlement soit en vigueur et approuvé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, la municipalité de Lotbinière doit obtenir l'appui des municipalités limitrophes à son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du règlement 306-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'APPUYER** les démarches de la municipalité de Lotbinière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à la mise en application du règlement no. 306-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-2025

11.4 - APPUI AUX USAGERS DE LA FORÊT DE LA SEIGNEURIE JOLY DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière favorise, notamment, le développement de la production acéricole;

ATTENDU QUE l'importance socio-économique de l'acériculture sur le territoire de la MRC de Lotbinière est majeure tant en terre privée que publique ;

ATTENDU QUE divers enjeux d'harmonisation des usages sont rencontrés en territoire public telle la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière;

ATTENDU QUE les Producteurs et productrices acéricoles du Québec demandent un appui dans leurs revendications au ministère des Ressources naturelles et des Forêts en matière de gestion du territoire public et concernant les menaces alléguées envers le développement de l'acériculture;

ATTENDU QUE les enjeux d'harmonisation exprimés par le monde acéricole sont très complexes et demandent d'obtenir des informations supplémentaires auprès des différents usagers du territoire public dont les activités sont en opposition;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière favorise la bonne cohabitation entre les différents usagers de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'APPUYER** tous les usagers de la Forêt de la Seigneurie Joly de Lotbinière, ce qui comprend le développement de l'acériculture ;
- **DE DEMANDER** une rencontre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts avec les parties prenantes au conflit opposant actuellement les acériculteurs et l'industrie forestière ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et Madame Isabelle Lecours, députée de Lotbinière Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-2025

11.5 - APPUI FINANCIER / GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES

ATTENDU QUE le Groupe vocal les Harmoniques prépare actuellement son spectacle annuel qui sera présenté au mois de mai 2025 à la salle André-Therrien de l'école secondaire Pamphile-Le May à Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE par une demande du 26 février 2025, le Groupe vocal sollicite la collaboration de la Municipalité à titre de partenaire financier afin de contribuer à la réussite de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **DE VERSER** au Groupe vocal «Les Harmoniques» la somme de 500 \$ selon le plan de visibilité «LA» dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-2025

11.6 - DEMANDE D'APPUI FINANCIER / FONDATION DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX LÉVIS-LOTBINIÈRE (FSSSL)

ATTENDU QUE la Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière (FSSSL) est une fondation qui a pour objectif de mettre en place des environnements favorisant la guérison et le développement de milieux de vie au sein des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de la région par l'acquisition d'équipements de soins, le développement de nouveaux services ou par l'expérimentation de programmes de santé et de bien-être novateurs ;

ATTENDU la réception d'une demande d'appui et de participation au souper-bénéfice de la Fondation dite datée du 24 mars 2025 invitant la Municipalité de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer la FSSSL ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de deux billets pour la soirée-bénéfice de la FSSSL au montant de 300 \$ en réponse à la lettre d'invitation 24 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

109-2025

11.7 - AUTORISATION / TRANSFERTS DES FONDS DU PROJET / COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET DE SOLIDARITÉ DU NORD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix s'est engagée à participer à l'implantation d'une coopérative médicale à Sainte-Croix et d'être la municipalité mandataire, tel qu'il appert à la résolution #058-2024 ;

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière est officiellement en opération depuis le 1er avril 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenant transférer les fonds restants du projet à la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière désormais constituée, tel qu'entendu avec l'ensemble des parties, soit, les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville et Saint-Antoine-de-Tilly ;

ATTENDU l'état des revenus et des dépenses du projet produit par M Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le transfert des fonds restants du projet, soit un maximum de 32 861,07 \$, à la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Aucune question reçue par courriel ou sur *Facebook*.
- Information concernant la coupe de rue projetée du réaménagement de la rue Principale ;
- Information concernant la vente d'Innergex ;

110-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19:37 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire

